

DELIBERATION

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement d'Aix-en-Provence

Séance du 17 mars 2016

COMMUNE
SAINT MARC JAUMEGARDE

L'an deux mil seize, le dix-sept mars à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune de St Marc Jaumegarde, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, Régis MARTIN, conformément aux articles L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ont donné pouvoir :

Adeline WEBER-GUIBAL à Véronique REISER

Jean-Pierre LECHTEN à Jean-Louis PERRIN

Colette MOLLARET à Patrick MARKARIAN

A été élue secrétaire :

Corinne LEGRAS

**OBJET : CREATION D'UN EMPLOI A TEMPS COMPLET
NON PERMANENT A L'EFFECTIF COMMUNAL POUR
FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE
D'ACTIVITE.**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire explique que :

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Conformément à l'article 3-1° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

En raison d'un surcroît d'activité induit par le programme d'investissement de la commune et le transfert imminent à la métropole d'un certain nombre de compétences, il vous est proposé de créer un emploi non permanent au grade de rédacteur, à temps complet pour une durée maximale de 12 mois. La rémunération de cet agent pourra être comprise entre l'indice Brut 340 et l'indice brut 548 en fonction de son expérience professionnelle.

13 voix pour
voix contre

2 abstention (s) Colette MOLLARET
Patrick MARKARIAN

DECIDE de créer un emploi non permanent au grade de rédacteur à temps complet pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois à compter du 1 juin 2016. La rémunération pourra être comprise entre l'indice Brut 340 et l'indice brut 548.

HABILITE Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir à cet emploi et à signer le contrat correspondant.

Accusé de réception en préfecture 013-211300959-20160317-2016-11-delib-DE Date de réception préfecture : 21/03/2016

DELIBERATION

MODIFIE le tableau des emplois permanents et non permanents de la commune tel qu'annexé à la présente délibération.

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 2016-11-DELIB-4-2**Tableau des effectifs communaux au 17/03/2016****EMPLOIS PERMANENTS****1/ Filière administrative**

Cadre d'emplois	Grades du cadre	Nombre d'emplois
- Attaché territorial	Attaché à temps complet	1 (pourvu)
- Adjoint administratif	Adjoint administratif de 1ere classe à temps complet	2 (pourvus)

2/ Filière technique

Cadre d'emplois	Grades du cadre	Nombre d'emplois
-Technicien territorial	Technicien territorial	Non pourvu
- Adjoints techniques	- Adjoints techniques de 2eme classe à temps complet - Adjoints techniques de 2eme classe à temps non complet dont - temps non complet à 29h - temps non complet à 28h15	4 (pourvus) 1 (non pourvu) 2 1 (non pourvu) 1 (non pourvu)
- Adjoints techniques	Adjoint technique principal de 1ere classe	2 (non pourvu)
- Adjoints techniques	- Adjoint technique principal de 2 ^{nde} classe	1 (non pourvu)

DELIBERATION

3/ Filière Police municipale

Cadre d'emplois	Grades du cadre	Nombre d'emplois
- Chef de police municipal	Chef de police municipal à temps complet	1 (non pourvu)
-Agent de police municipale	Gardien de police municipal	1 (pourvu)

4/ Filière Médico-sociale

Cadre d'emplois	Grades du cadre	Nombre d'emplois
- Educateur Jeunes Enfants	Educateur Jeunes Enfants à temps complet	2 (1 pourvu) (1 congé parental)
-Auxiliaire de puériculture	- Auxiliaire de puériculture principal de 2eme classe à temps complet	1 (pourvu)
	- Auxiliaire de puériculture principal de 1ere classe à temps complet	1 (pourvu)

5/ Filière Animation

Cadre d'emplois	Grades du cadre	Nombre d'emplois
- Animateur	Animateur à temps complet	1 (pourvu)

TOTAL 21 emplois permanents dont 12 pourvus

DELIBERATION**EMPLOIS NON PERMANENTS**

Fonctions	Nombre d'emplois
- Adjoint d'animation pour l'organisation des centres de loisir	6
- Vacataires pour l'organisation des temps d'activité périscolaires	8
- Vacataire école	1
- Vacataires éducateurs sportifs	5
- Emploi avenir à temps complet pour le multi accueil l'attrape soleil	2
- Emploi avenir à temps complet pour l'entretien des locaux et la cantine scolaire	1
-Emploi pour faire face à un accroissement temporaire d'activités/ service administratif	1
Emploi pour faire face à un accroissement temporaire d'activités/ service jeunesse	1
- Emploi avenir à temps complet pour les services techniques	2

Le Maire,
Régis MARTIN